



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Tassement de la grille de rémunération : le massacre continue !

Mai 2023,

Comme nous l'avions expliqué dans le tract de mars, quand le SMIC a été augmenté au 1er janvier, le gouvernement a procédé à une revalorisation du traitement le plus bas en dessous du SMIC. **Mais aucun autre salaire n'a été impacté par cette revalorisation, pas davantage que la grille indiciaire n'a été modifiée. Ainsi, les 7 premiers échelons de la catégorie C1 ont été rémunérés à hauteur de l'indice 353.**

Ce qui fait qu'un passage à un échelon supérieur ne conduit à aucune augmentation salariale, soit, potentiellement, 9 années de stagnation salariale !

Le gouvernement a de nouveau utilisé ce même procédé honteux en l'aggravant...

Et tout ça en pleine période d'inflation et après un dégel du point d'indice très en de ça de la situation, c'est vraiment d'un total mépris pour la Fonction Publique.

A partir du 1er mai, l'Indice Majoré minimum est donc porté à 361 au lieu de 353 selon le Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.

Cela va de nouveau tasser les grilles :



Échelle C1, rémunération identique du 1er au 8ème échelon

Échelle C2, rémunération identique du 1er au 5ème échelon

Échelle C3, rémunération identique du 1er au 2ème échelon

Agent de Maîtrise, rémunération identique du 1er au 5ème échelon

Catégorie B 1er niveau, rémunération identique du 1er au 3ème échelon

Moralité : Macron tue le déroulement de carrière et le principe selon lequel tout changement d'échelon doit s'accompagner d'une augmentation de la rémunération. C'est l'accentuation de la non-reconnaissance des qualifications !

Nos revendications pour l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, la reconnaissance des qualifications, la refonte de la grille indiciaire sont plus que jamais d'actualité ! Mobilisons-nous !

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67